



## Cheque de caution;etat des lieux de sortie

Par **ftitite**, le **04/04/2009** à **11:43**

Bonjour, voila le 5 février 2009 j'ai effectué avec mon propriétaire l'Etat des lieux de sortie, donc normalement je dois recevoir le cheque de caution dernier delai le 5 avril 2009 mais comme le 5 est dimanche j'attends jusqu'à lundi 6 avril mais si je n'ai rien dans la boîte à lettre lundi que puis-je faire pour qu'il me le donne car cela fait 2 mois déjà;

Si il me déduit de l'argent du cheque de caution doit-il me fournir un devis avec les réparations à effectuer? comme j'avais posé du papier peint mais il y avait des plis.

Merci

Cordialement

Par **Solaris**, le **05/04/2009** à **00:19**

Depuis un récent arrêt de la cour de cassation, le propriétaire n'a pas à justifier de facture concernant les réparations locatives.

Il a effectivement 2 mois, si lundi vous n'avez rien adressez lui une LRAR pour le mettre en demeure de vous le restituer.